PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 février 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 965-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 965-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité dans la 89e Rue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 966-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 966-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour modifier les usages permis dans la 89e Rue à l'ouest de la 15e Avenue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 36.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 26-14993

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

7.23 Demande de congé sans solde.

7.24 Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski.

7.25 Appui au mouvement des cœurs bleus de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14994

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14995

Adoption du projet du Règlement numéro 969-2026

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 969-2026 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 concernant la profondeur des terrains dans les secteurs construits et l'orientation des façades principales sur les terrains d'angle**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 février 2026 au 23 février 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 23 février 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 969-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14996

Adoption du premier projet de Règlement numéro 970-2026

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 970-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 février 2026 au 23 février 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 23 février 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 970-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 965-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité dans la 89e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14997

Adoption du Règlement numéro 967-2026

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement numéro 967-2026 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 967-2026 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, pour la réfection de pavage et de voirie ainsi que pour le resurfaçage de l'aéroport au montant de 6 317 500 $ et un emprunt du même montant** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 967-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14998

Adoption du Règlement numéro 968-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 968-2026 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 968-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14999

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 29 janvier 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 3 182 985,53 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 182 985,53 $ couvrant la période du 9 janvier 2026 au 29 janvier 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15000

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 626 000 $ qui sera réalisé le 2 mars 2026

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite emprunter par billets pour un montant total de 626 000 $ qui sera réalisé le 2 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
717-2018	324 300 $
718-2018	205 331 $
719-2018	65 600 $
749-2019	6 500 $
773-2020	24 269 $

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet

emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 717-2018, 718-2018, 719-2018 et 773-2020, la Ville de Saint-Georges souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 mars 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse et le trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	**32 600 $**	
2028	**33 700 $**	
2029	**35 000 $**	
2030	**36 400 $**	
2031	**37 800 $**	**(à payer en 2031)**
2031	**450 500 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 717-2018, 718-2018, 719-2018 et 773-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 mars 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15001

Adjudication du contrat pour la construction de nouveaux bureaux au garage municipal

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	220 000,00 $
GROUPE EXCEL S.M. INC.	227 633,25 $
9101-7327 QUEBEC INC.	234 570,69 $
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC	235 411,31 $
EXPERTS CONSTRUCTIONS MG INC.	240 995,00 $
CONSTRUCTIONS MARCO LACHANCE INC.	249 108,40 $
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	277 177,13 $
ACTION ESTIMATION INC.	294 868,33 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS GBM INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES CONSTRUCTIONS GBM INC.** le contrat **pour la construction de nouveaux bureaux au garage municipal** pour un montant total de **220 000 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15002

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager des bureaux du centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
MIGHI	34 272,00 $
SERVICE KVP INC.	46 633,86 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **MIGHI** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Genderau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **MIGHI** le contrat **pour l'entretien ménager des bureaux du centre culturel Marie-Fitzbach pour une période de 24 mois, débutant le 1er avril 2026**, pour un montant total de **34 272,00 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15003

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue par Garage Jean-Marie Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Garage Jean-Marie Bernard inc. a mandaté la firme ÉQIP pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 31 535,70 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Garage Jean-Marie Bernard inc. d'une longueur d'environ 40 mètres de la 10^{e} Avenue, dossier numéro STG24-060 datée du

27 janvier 2026 de la firme ÉQIP et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026, conditionnellement à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15004

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Garage Jean-Marie Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue

ATTENDU : que le promoteur Garage Jean-Marie Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Garage Jean-Marie Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 10^{e} Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15005

Acceptation des plans et estimation pour le prolongement de la 40^{e} Rue dans le parc industriel du secteur ouest

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris la décision de prolonger la 40^{e} Rue dans le parc industriel du secteur ouest afin de desservir des terrains industriels et ainsi pallier le manque actuel de terrains ;

ATTENDU : que ce prolongement d'environ 730 mètres, incluant un bassin de rétention, permettra de desservir environ sept terrains industriels ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation préparés par les Services techniques en date du 27 janvier 2026 afin de prolonger la 40^{e} Rue dans le parc industriel du secteur ouest d'environ 730 mètres.

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T.- Gignac, ingénieure aux Services techniques, à déposer une demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous documents utiles ou nécessaires pour donner suite aux présentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15006

Renouvellement de l'entente avec Services Pierre Bégin pour l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : que l'entente pour l'opération de l'usine d'épuration du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande avec monsieur Pierre Bégin est échue depuis le 1er janvier 2026;
ATTENDU : qu'une nouvelle entente doit être signée avec Services Pierre Bégin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente débutant le 2 janvier 2026 et se terminant le 1er janvier 2028 avec Services Pierre Bégin pour l'opération de l'usine d'épuration du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette entente soient financées à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15007

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur commercial de la 150^{e} Rue pour le 714, 150^{e} Rue

ATTENDU : le projet d'agrandissement déposé par le propriétaire de l'immeuble situé au 714, 150^{e} Rue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur commercial de la 150^{e} Rue;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis demandé puisque le projet d'agrandissement proposé rencontre les critères et les objectifs du PIIA pour ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis d'agrandissement pour le 714, 150^{e} Rue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA pour le secteur commercial de la 150^{e} Rue et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15008

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à Érablière S.G. Faucher inc.

ATTENDU : la demande d'Érablière S.G. Faucher inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur ouest, soit les lots numéros 6 227 531 et 6 195 717 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie à Érablière S.G. Faucher inc. au prix de 57 636,50 $ plus toutes les taxes applicables, des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (6 227 531)** et **SIX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT DIX-SEPT (6 195 717)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Mario Mathieu, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15009

Nomination d'un représentant de la Ville sur le comité des admissions de Transport Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU : qu'à titre d'organisme mandataire, la Ville doit nommer un représentant sur le comité des admissions pour un mandat d'une durée de 2 ans;

ATTENDU : que M. Claude Rodrigue est représentant depuis plusieurs années et qu'il accepte de reprendre ce rôle pour une période de 2 ans ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de reconduire le mandat de M. Claude Rodrigue à titre de représentant de la Ville sur le comité des admissions de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour une période de 2 ans, à compter du 13 février 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15010

Semaine de relâche 2026

ATTENDU : que la semaine de relâche se tiendra du 2 au 6 mars 2026 ;

ATTENDU : que plusieurs activités familiales sont prévues par le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : que le Service des loisirs et de la culture propose d'offrir gratuitement le bain libre et l'accès au gymnase du Complexe multisport, les deux selon l'horaire établi ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la gratuité du bain libre en après-midi et l'accès gratuit au gymnase, selon l'horaire établi, du 2 au 6 mars 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15011

Partenariat Aérofête 2026 sur le site de l'Aéroport de la Ville

ATTENDU : la tenue du spectacle aérien le 24 juin 2026 organisé par Aérofête de Beauce inc. ;

ATTENDU : le besoin des organisateurs d'avoir accès au site de l'aéroport et aux infrastructures afin de préparer et tenir l'événement ;

ATTENDU : que lors de cet événement, plusieurs appareils militaires et civils survoleront la ville ;

ATTENDU : la demande d'Aérofête de Beauce inc. à l'effet d'autoriser le survol de ces appareils à partir de 500 pieds AGL ;

ATTENDU : que la présence des pompiers de la Ville est nécessaire sur le site à l'arrivée de certains appareils militaires lorsque les Forces Armées canadiennes en font la demande ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne accès au site de l'aéroport et aux infrastructures du 20 au 26 juin 2026 à Aérofête de Beauce inc.

QUE ce conseil autorise le survol de la ville à partir de 500 pieds AGL, d'appareils militaires et civils, du 22 au 26 juin 2026 et autorise la présence des pompiers lors de l'arrivée de certains appareils militaires selon la demande des Forces Armées Canadienne, le tout dans le cadre du spectacle aérien organisé par Aérofête de Beauce inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15012

Acceptation du protocole d'entente relatif au partenariat de services avec le Comité organisateur de la 61^{e} Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027

ATTENDU : que le Comité organisateur de la 61^{e} Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027 a la responsabilité de préparer, d'organiser et de réaliser la 61^{e} Finale des Jeux du Québec à Saint-Georges qui aura lieu du 30 juillet au 7 août 2027 ;

ATTENDU : l'étroite collaboration entre la Ville et le Comité organisateur ;

ATTENDU : que les deux parties désirent confirmer les conditions et les modalités du versement de l'aide financière, clarifier leurs responsabilités respectives et déterminer les conditions de leur collaboration à l'égard de cet événement en signant un protocole d'entente à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente avec le Comité organisateur de la 61^{e} Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027, concernant le partenariat de services.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15013

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de préposées aux remontées mécaniques pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

Alex Grondin Jérémy Plante Louis-David Rhéaume
Mathis Roche

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15014

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mélanie Hartshorne ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Mélanie Hartshorne à titre de préposée à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15015

Embauche d'une adjointe administrative surnuméraire pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU : le besoin d'embaucher une adjointe administrative surnuméraire pour le Service de l'urbanisme ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'embaucher Mme Solange Samson ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Solange Samson à titre d'adjointe administrative surnuméraire pour le Service de l'urbanisme, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 28138 présenté au conseil, et ce, à compter du 10 février 2026, pour une période d'un an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15016

Embauche d'un chef de Division – Dotation et SST au Service des ressources humaines

ATTENDU : le besoin d'embaucher un chef de Division – Dotation et SST au Service des ressources humaines ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Lany Fortin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Lany Fortin, à titre de chef de Division – Dotation et SST pour le Service des ressources humaines, selon les conditions de travail des employés cadres, comprenant une période de probation de 6 mois, conformément au rapport numéro 28139 présenté au conseil, et ce, à compter du 23 février 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15017

Départ à la retraite d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Serge Lebel, préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Veilleux
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Serge Lebel et ce, à compter du 12 mai 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15018

Démission d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Félix-Antoine Paré à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Félix-Antoine Paré à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski, et ce, à compter du 21 janvier 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15019

Démission d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jean-Eudes Assouramou à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jean-Eudes Assouramou à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski, et ce, à compter du 1er février 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15020

Rétrocession d'un terrain par 9312-0228 Québec inc. en faveur de la Ville

ATTENDU : que la Ville a vendu le 12 décembre 2014 un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à 9312-0228 Québec inc.;

ATTENDU : l'obligation de construire à des fins industrielles ou para-industrielles une bâtisse sur le terrain dans un délai de 3 ans tel que prévu au contrat de vente;

ATTENDU : que le propriétaire n'a construit aucun bâtiment à vocation industrielle ou para-industrielle dans ce délai;

ATTENDU : les clauses spéciales contenues audit acte de vente prévoyant dans un tel cas la rétrocession du terrain en faveur de la Ville au prix payé lors de son acquisition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession en faveur de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT TRENTE (3 630 430) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Beauce, par 9312-0228 Québec inc. pour la somme de 28 880,60 $, plus toutes les taxes applicables, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^{e} Corinne Rodrigue, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15021

Demande de congé sans solde

ATTENDU : la demande de congé sans solde formulée par l'employé numéro 300-070 ;

ATTENDU : la recommandation du directeur du Service à l'effet d'accepter cette demande de congé sans solde;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde un congé sans solde à l'employé numéro 300-070, pour la période du 27 février 2026 au 1er août 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15022

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Noah Caron	Mathis Groleau	Benjamin Ladouceur
Anthony Rainville	Minh Trinh	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15023

Appui au mouvement des cœurs bleus de l'Union des municipalités du Québec

ATTENDU : l'abolition du Programme de l'expérience québécoises (PEQ) et les modifications apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sans préavis ;

ATTENDU : les effets des changements récents aux politiques migratoires sur les personnes immigrantes déjà établies au Québec ;

ATTENDU : que depuis plusieurs semaines, des municipalités partout au Québec constatent une montée de l'incertitude chez les personnes immigrantes qui vivent, travaillent ou étudient sur leur territoire et chez les entreprises et acteurs locaux face à cette situation ;

ATTENDU : que c'est dans ce contexte que l'UMQ a choisi de lancer le mouvement des cœurs bleus, symbole volontairement simple et rassembleur qui représente la solidarité des municipalités envers celles et ceux qui ont choisi de s'établir au Québec et qui contribuent déjà à la vitalité de nos milieux de vie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande aux Gouvernements la mise en place d'une clause de droits acquis pour les personnes pénalisées par l'abolition du PEQ ainsi que la mise en place de mesures transitoires pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires déjà en poste afin de rétablir un minimum de stabilité et de prévisibilité pour permettre à ces personnes de poursuivre leur vie ici.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 RESPONSABLES DE SITE DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 responsables de site de camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 15 février 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé notamment une visite des différentes installations de la Ville, une formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi qu'une rencontre politique et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur le comité de finance, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité de finance, sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le comité de la sécurité publique de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Denis Veilleux sur le conseil d'administration du Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016, par madame la conseillère Brigitte Busque sur l'Accueil inconditionnel et sur le conseil d'administration du Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de circulation et sur le conseil d'administration de Tennis Beauce, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité culturel de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de la famille et des ainés et sur une rencontre avec le COBARIC, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité de circulation et par madame la mairesse Manon Bougie sur le conseil d'administration de Destination Beauce, sur le conseil des maires, sur le comité de finance, sur le caucus des cités régionales de l'Union des municipalités du Québec et sur le conseil d'administration de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente les questions posées en ligne préalablement à la séance.

Mme Ginette Deblois demande pourquoi le sentier pédestre situé du côté sud du pont, près de la rivière dans le secteur est de la Ville, n'est pas déneigé. Mme

Bougie mentionne qu'il existe un trottoir de l'autre côté de la rue qui est déneigé et que pour des raisons environnementales le déneigement dans la rivière n'est pas permis.

M. Rémi Roy demande si l'option d'offrir une collecte municipale du compost a été étudiée par la Ville. Monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier explique le projet de triage de matières organiques qui est en cours.

M. Jean-Sébastien Roy souhaite connaître le moment prévu pour le retrait des blocs de béton sur la 1re Avenue Clermont-Pépin. Mme Bougie précise qu'il s'agit de travaux relevant du ministère des Transports et que des suivis ont été effectués auprès du député.

M. Serge Lessard demande pourquoi le prolongement de la 10e Avenue Ouest jusqu'à la 10e Rue n'a toujours pas été réalisé, bien que le terrain ait été cédé à la Ville en 1974. Mme Bougie explique qu'un changement de zonage est requis et qu'une portion du secteur est zonée agricole, ce qui rend le dossier complexe.

M. Dany Caron demande combien de permis la Ville prévoit émettre pour les unités de logements sociaux. Mme Bougie indique que 1560 permis de construction ont été émis en 2025, totalisant 352 unités de logement et qu'en janvier dernier, le conseil a autorisé des prolongements pour plus de 500 logements. Elle précise également que le projet de logements abordables de la 120e Rue progresse bien.

Madame la mairesse Manon Bougie répond aux questions du public présent dans la salle du conseil.

M. Guy Roberge demande pourquoi les secteurs non desservis de la Ville ont un taux de taxes plus élevé, combien coûte un mètre de trottoir dans la taxe foncière générale et s'il y en a dans la paroisse d'Aubert-Gallion et quel est le coût du contrat de déneigement. Mme Bougie explique les taux de taxes selon les secteurs et confirme que les citoyens non desservis ne paient pas plus cher de taxes.

Mme Nancy Drouin soulève deux enjeux liés à la gestion animalière : la présence de résidences où se trouvent un nombre élevé de chats et les frais de 300 $ exigés par le service de gestion animalière lorsqu'un chat nourri par un citoyen n'est plus considéré comme errant. Elle souhaite connaître la justification de ce tarif ainsi que le développement d'un plan municipal pour encadrer ces deux problématiques.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 57, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Breton, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****